

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS-DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS		ARRIVÉES A							CAHORS		MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Cahors	Dép. p <sup>r</sup> Toulouse	(Arrivée)
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m.	5 <sup>h</sup> 5 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 56 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 —	1 — s.	10 35 —	1 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> s.	2 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 6<sup>h</sup> 50<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 8<sup>h</sup> 56<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 11 Juni.

Le traité de paix entre la France et la Chine a été signé à Tien-Tsin, lundi 8 juin. En réalité, on peut dire que depuis longtemps la paix était faite. Si le traité n'a pas été signé plus tôt, c'est parce qu'il a été nécessaire de collationner les textes français et chinois, d'en comparer soigneusement les termes, de façon à éviter le retour de tout malentendu. Il ne reste plus maintenant qu'à occuper avec des forces suffisantes le Tonkin, l'Annam et le Cambodge. C'est le seul moyen de faire respecter le traité qui vient d'intervenir et d'en assurer la parfaite exécution.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 juin.

#### La loi sur le recrutement de l'armée

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi du recrutement.

M. Ballue. — La commission, sur l'avis du ministre des finances, a rédigé un nouveau texte de l'article 4, répondant aux objections du ministre et énumérant les fonctionnaires des finances dispensés de répondre à l'appel par voie d'affiches.

L'article 4 ainsi modifié est adopté.

M. le rapporteur. — L'amendement de Roys sur l'article 6, relatif au droit de voter, a été renvoyé à la commission. L'amendement portait que les hommes présents sous les drapeaux ne prennent part au vote que s'ils sont dans leurs foyers, en vertu d'une autorisation d'absence de trente jours au moins. La commission ne peut accepter cet amendement. Le droit de vote ne peut être rendu au soldat qu'en vertu des dispositions légales.

L'amendement est repoussé.

L'article 6, avec la rédaction de la commission, portant que les hommes présents au corps ne prennent part à aucun vote est adopté.

M. le président. — Nous arrivons à l'article 18, relatif à l'exemption et aux dispenses.

M. de Lanjuinais. — La loi proposée est détestable, elle sera une expérience dangereuse. La com-

mission a fait fausse route en s'attachant à développer l'effectif des soldats sans se préoccuper de former des cadres instruits. Les jeunes gens passent peu de temps dans l'armée, et n'en rapportent que le dégoût des choses militaires et sont une charge d'autant plus lourde à l'ensemble de la nation, qu'il est impossible de s'y soustraire.

Avec un fonds de rengagés dans chaque régiment, on pourrait réduire à six mois ou à un an la période d'instruction pour les deux tiers du contingent. Le remplacement est le seul moyen de réaliser une bonne organisation de l'armée, en appliquant le service obligatoire, sans demander de trop lourds sacrifices au Trésor. Le service obligatoire, doit consister dans l'obligation imposée à tous les Français de recevoir une instruction suffisante, pour prendre utilement part à la guerre; mais l'égalité devant la caserne est une vexation inutile.

Le projet est essentiellement politique, au point de vue militaire, il ne peut qu'affaiblir la valeur de l'armée. Quant à la dépense elle est de 30 à 40 millions, et il faudra augmenter le budget de la guerre. Mes amis et moi nous ne voterons pas une loi qui ferait maudire nos noms par le pays ruiné, dépeuplé et désarmé. (Applaudissements à droite.)

M. Ballue. — La préoccupation de l'administration militaire a été de réduire autant que possible la seconde partie du contingent en diminuant la durée du service dans la première portion. Elle ne voulait pas rendre l'armée plus homogène. Au point de vue budgétaire, le contre-projet ne tient pas assez compte de la dépense qu'occasionneraient les engagements avec prime.

C'est à l'ancienne armée permanente qu'on veut revenir, mais avec les rengagements on a trop de vieux soldats pour la paix et pas assez pour la guerre.

M. le baron Reille. — Si on veut réformer la législation actuelle, c'est sans doute pour alléger le poids des charges militaires et réaliser des économies ou augmenter la valeur de l'armée. Or, le projet de la commission n'atteint aucun de ces buts. Ce n'est pas avec le service de trois ans qu'on peut former une armée pour les expéditions coloniales. Où sont les avantages militaires du projet de la commission? Il ne facilite pas la mobilisation; il ne fournit pas de sous-officiers. Les petits inconvénients qu'on reproche au volontariat seront bien plus graves

quand ils dureront trois ans au lieu d'un. (Très bien!)

Avec un homme instruit sur deux, on peut constituer une armée très solide; c'est ce qu'on obtient avec le contre-projet que nous avons présenté, en soulageant le pays, en ménageant les finances. Il ne s'agit pas de faire de la popularité, il faut prendre garde de heurter les intérêts du pays. (Applaudissements à droite.)

M. Laisant. — C'est un devoir qui s'impose de repousser tout amendement contraire au principe même de la loi. Il faut faire une œuvre qui aille devant le pays avec le caractère de la plus grande clarté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

### SÉNAT

Séance du 9 juin.

#### Sociétés de secours mutuels

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet sur les sociétés de secours mutuels.

M. Lacombe. — Trois projets sont en présence: le projet du gouvernement, le projet voté par la Chambre, enfin le projet présenté par la commission du Sénat.

C'est le second qui est, de beaucoup, le plus libéral.

On reproche à la commission de laisser de côté les Sociétés qui sont actuellement autorisées par arrêté préfectoral. Le projet de la commission aura pour but de les empêcher de fonctionner d'une façon légale, et d'en compromettre l'existence ou tout au moins la prospérité.

En outre, je ne comprends pas qu'on exige pour les sociétés de secours mutuels l'autorisation dont n'ont pas besoin les syndicats professionnels. Je n'admets pas, non plus, qu'on puisse accorder des rentes viagères à un capital aliéné; ce serait la ruine des sociétés; et, dans le cas où cette disposition serait adoptée, il faudrait renoncer à voter une subvention d'Etat qui n'aurait qu'un effet purement temporaire. (Applaudissements à droite.)

M. Léon Say, rapporteur. — La commission ne prétend pas faire une loi définitive en pareille matière. Elle a voulu donner aux Sociétés de secours mutuels une liberté très grande, mais en les soumettant à toutes les règles générales. Il importe de protéger les capitaux confiés à ces sociétés; c'est un point de vue nouveau, très différent de ce qui existe.

Il se sécha les yeux d'un tour de main :

— Madame, poursuivit-il d'un ton délibéré, c'est pour vous parler de l'enfant que j'ai pris la liberté grande de venir vous importuner.

— Eh bien, parlez-m'en, mon cher Jacques, et si je puis vous être utile à tous les deux...

— Voici en quatre mots : l'armée est licenciée. Le régiment n'existe plus. Le régiment, à moi, c'était toute ma famille. Je n'ai jamais connu d'autre clocher que le drapeau. Où aller maintenant? Que faire? Que devenir? De Mont-Saint-Jean jusqu'à Paris, j'ai mendié mon pain pour nourrir la mignonne. Ici, depuis trois jours, j'ai battu le pavé, frappant à toutes les portes pour demander de l'ouvrage. Tout le monde m'a repoussé en m'appelant buveur de sang, brigand de la Loire, mamelouk de l'ogre de Corse, — un tas d'injures ! Il y en a qui m'ont menacé de me faire arrêter. Tonnerre de Landernau ! c'est moi qui me moquerais de la prison, si j'étais seul ! Au moins, je serais sûr de manger. Et puis, ça serait drôle, voir fourrer dedans, comme un vagabond, un voleur ou un assassin, un vétéran qui a reçu un fusil d'honneur en Italie, la croix en Espagne, et qui, de la minute où il s'est engagé, n'a pas couché une nuit à la garde du camp ou à la salle de police.

Il s'interrompit pour lancer un éclat de rire amer.

— Bref, la France n'est plus possible pour les anciens serviteurs... Pour lors, je me suis dit : j'irai avec les autres, là-bas, en Amérique, au Champ-d'Asile, — et je tâcherai d'y finir mon temps en piochant, en défrichant, en cultivant... La besogne ne me fait pas peur... Quand on a ses deux bras, du courage, la bonne volonté... — Oui, mais ce qui m'épouvante, saprédienne ! c'est la petite. Comment l'emmenner si loin, à des milliers de lieues, au diable? Regardez-la : c'est faible, c'est délicat, c'est fragile comme un oiseau.

Il est dangereux de servir aux capitaux des sociétés de secours mutuels un intérêt trop élevé : il ne faut pas qu'il soit supérieur à celui qui est fourni par les caisses d'épargne. L'Etat ne doit pas donner à ces capitaux des bénéfices, mais la sécurité.

La commission croit avoir fait une loi très libérale; elle examinera tous les amendements qu'on lui présentera.

M. de Gavardie combat l'analogie qu'on veut créer entre les Sociétés de secours mutuels et les sociétés civiles et commerciales.

Je pense dit-il, qu'il faut laisser à chaque contrat son caractère essentiel. Or, pour les sociétés de secours mutuels, le caractère principal est l'association; donc il y a lieu de leur laisser plus de liberté. C'est ce qu'avait compris la Chambre. Voilà pourquoi je présente un contre-projet qui reprend le projet de la Chambre.

La discussion générale est close.

Sur l'article 1<sup>er</sup>, M. Blavier défend un amendement modifiant la forme de la rédaction de l'article.

M. Léon Say accepte.

M. Jules Simon. Les sociétés, n'ayant pour but que de s'occuper des funérailles, pourraient se former. Or, à celles-là serait-il nécessaire d'accorder tous les avantages accordés aux sociétés de secours mutuels?

M. Léon Say. — La commission examinera la question entre deux lectures.

Une vive discussion s'engage, sur la question des prêts d'honneur que les Sociétés de secours mutuels peuvent faire à leurs membres participants, entre MM. Bathie, Jules Simon, Léon Say, Tolain et de Gavardie.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

#### La paix avec la Chine

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, fait connaître aux Chambres une dépêche annonçant que la paix a été signée avec la Chine. Le traité de paix est conforme aux préliminaires du 4 avril. Dans ces préliminaires, la Chine acceptait les conditions du traité de Tien-Tsin. De son côté, la France déclarait qu'elle ne poursuivait aucun autre but que l'exécution de ce traité.

Le traité sera soumis au Parlement.

Le moyen de l'exposer aux périls de la traversée, au climat du pays, aux maladies, aux privations, à la fatigue et aux serpents ! Car il paraît qu'il n'en manque pas, des serpents à venin, à cornes et à sonnettes, dans ces satanées terres chaudes...

La bambinette se serrait avec terreur contre le soldat. Celui-ci la considérait un instant avec une expression de tendresse dont on aurait cru incapable cette nature de reître endurci dans l'estocane, la mousqueterie et les aventures de guerre. Il poursuivit ensuite, d'une voix où il y avait un peu d'hésitation :

— Alors, j'ai pensé à vous... Oh ! non pas, croyez-le, à cause de la chose du mois dernier, dans la bagarre, aux Tuileries; mais parce que vous m'aviez paru aussi excellente, ce jour-là, de causer à la bonne franquette, avec un simple cavalier, que je vous avais trouvée, autrefois, magnifique dans votre comptoir, au café, approchant le Palais-Royal, j'ai pensé à vous, — et je suis venu... Je suis venu en me disant : — Que ce soit l'empereur ou les Bourbons qui règnent, il y a toujours là-haut une Providence pour les petits enfants, et ici-bas des âmes charitables et généreuses...

Madame Mazerolles sourit. Il fallait beaucoup pardonner à cette déesse émérite de l'Olympe républicain; car elle avait beaucoup aimé... à faire le bien, et, sous ses façons d'épicurienne, elle n'avait jamais cessé de se montrer accessible à toutes les misères. Elle avait même, pour obliger, des impétuosités ou des délicatesses, — qui variaient selon les gens, — presque aussi précieuses que le bienfait lui-même...

Avec Jacques Lebrun, elle n'y alla pas par quatre chemins :

— La petite ne partira point, déclara-t-elle préréemptoirement...

PAUL MAHALIN.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

12

## LA BELLE LIMONADIÈRE

PREMIÈRE PARTIE

LE MEURTRE DE LA RUE DES MAÇONS

V

IDYLLE A LA DRAGONNE

Madame Mazerolles ne l'aperçut pas dès l'abord, et, faisant au brigadier un signe de reconnaissance cordiale :

— Hé ! avancez donc, mon sauveur !... Car vous êtes mon sauveur; je ne l'ai pas oublié, et je vous attendais un jour ou l'autre... Par ainsi, pas de façons ni de cérémonies entre nous, hein, pas vrai ! Laissons les façons aux tailleurs et les cérémonies à M. le curé.

Puis, remarquant l'air abattu et le morne découragement du visiteur :

— Ah ! oui, fit-elle, je comprends. Les choses n'ont pas tourné comme vous l'espérez. Voilà Napoléon à jamais démolé, les alliés rentrés en France, et nos souverains légitimes replacés sur le trône après une promenade à Gand... Mais, bah ! sachons avoir de la philosophie et rappelons-nous la chanson :

Quand on n'a pas ce que l'on aime,  
Il faut aimer ce que l'on a.



**Informations**

**Grave nouvelle.** — On lit dans l'*Indépendance belge* :

« Le bruit court qu'il se prépare dans les régions gouvernementales un mouvement administratif important, dont on ne parle jusqu'ici que très secrètement, mais qui n'en serait pas moins tout prêt. Ce mouvement porterait sur les préfetras sans-préfectures et les conseils de préfecture.

» Dans la pensée du gouvernement, il aurait un caractère d'épuration radicale et complète. Il s'agit de remplacer à leurs postes les fonctionnaires qu'à tort ou à raison, on considère comme trop engagés dans la politique de l'ancien ministère, fonctionnaires que, dans la coulisse, on accuse d'opportunisme.

Cinquante départements doivent être ainsi épurés.

**Magistrature en Algérie.** — La Cour de Cassation a décidé que la magistrature assise d'Algérie continuera d'être amovible.

**Programme Victorien.** Le *Figaro* publie un manifeste électoral du comité Victorien repoussant toute promiscuité révolutionnaire et revendiquant les libertés, faisant appel à tous les adversaires du régime actuel, leur promettant une part légitime dans les listes électorales.

Le programme du comité est la guerre à l'anarchie républicaine.

**Choléra en Espagne.** — Six cas de choléra et trois décès ont eu lieu, mardi, à Madrid.

**Le père de Gambetta.** — Nous lisons dans l'*Eclair* de Nice que M. Gambetta père serait tombé gravement malade.

Ses amis sont inquiets.

**La population et l'armée allemande.** — La population allemande augmente dans une proportion effrayante. Déduction faite des émigrants elle s'accroît en moyenne, pour le moins, de 500 âmes par an.

Un nouveau recensement général va avoir lieu en décembre prochain ; mais on sait déjà, à très peu de chose près, les chiffres qu'il donnera : aussi le gouvernement de Berlin prend-il déjà des mesures en conséquence.

La loi du recensement en Allemagne fixe à un pour cent de la population totale le nombre des soldats entretenus sous les drapeaux. Or le prochain recensement donnera au moins 48 millions d'hommes. Par suite, l'effectif de l'armée en temps de paix sera porté de 418,000 soldats — chiffre actuel — à 480, au minimum.

Ce supplément d'hommes servira, notamment

à créer deux batteries dans chacun des dix-neuf corps d'armée, et à porter de 4 à 6 le nombre des bouches à feu constituant une batterie non mobilisée : additions qui peuvent représenter, pour l'artillerie allemande, une augmentation de cinquante 0/0

En outre, on organiserait un certain nombre de nouveaux régiments de cavalerie qui serviraient, entre autres, à compléter le corps de la rive gauche du Rhin.

Déjà les projets sont prêts au ministère de la guerre ; toutes les dispositions préliminaires sont prises. Etant donné la rapidité des procédés prussiens, leur caractère pratique, on peut être persuadé qu'elles entreront vite dans le domaine des faits, qu'elles ne tarderont pas à être appliquées dans toute leur étendue.

**Les Projets du mahdi.** — On mande de Calcutta, au *Times* :

Le colonel résident politique du golfe Persique, rapporte que de nombreuses proclamations en arabe émanant du mahdi sont parvenues dans cette région.

Le mahdi annonce son intention de marcher à la conquête de l'Égypte et de l'Arabie. Le colonel Kos estime que si le Mahdi réalise le dernier projet, il sera soutenu par la plus grande partie de la population arabe.

**Déserteur et héros.** — Le sergent-major Ebrard, ancien infirmier de l'hôpital militaire de Marseille, avait disparu et s'était laissé condamner par contumace, pour détournements. On ne savait ce qu'il était devenu.

Le malheureux avait, sous le faux nom de Worner, contracté un engagement dans la légion étrangère et fait la campagne du sud-oranais.

Puis, il était parti pour le Tonkin où il avait servi sous le général Négrier.

Le 10 octobre, au combat de Chu, Worner, qui s'était battu comme un lion, est frappé de deux balles chinoises ; on lui ampute le bras gauche ; il sobit l'opération au cri de : *Vive la France!* et on le décore de la médaille militaire.

Reconnu alors à l'ambulance par un de ses camarades, il est dénoncé et renvoyé en France devant le conseil de guerre de Marseille.

Le lieutenant-colonel Gabrié, qui présidait le conseil, a dit à l'accusé : « Je considère comme une lâcheté et une infamie la lettre qui vous a dénoncé ! »

Il va sans dire que le brave Ebrard a été acquitté à la grande joie de l'assistance.

**Une mitrailleuse en 1665.** — On vient de découvrir dans les environs de Chalon-sur-Saône, une mitrailleuse construite en 1665. Cette mitrailleuse se compose d'un bouclier en fer très épais, légèrement bombé et percé, dans sa partie centrale, de vingt-cinq trous, formant cinq lignes. Ces trous livrent passage à vingt-cinq tubes en bronze, qui ont

une longueur de huit centimètres et qui sont fixés en arrière du bouclier à un coffre en bronze.

Cinq batteries à silex, attachées à ce coffre, servent à mettre le feu à chacun des cinq trous placés sur la même rangée.

L'appareil tout entier repose sur un trépied à pivots susceptible d'un mouvement horizontal et d'un mouvement vertical.

Bien qu'elle soit sommairement construite, cette mitrailleuse n'en est pas moins l'œuvre d'un ingénieur adroit ; il appartient aux savants de retrouver son nom. Un appareil semblable à cette machine de guerre a été longtemps exposée au musée d'artillerie. Il remontait aux premiers temps de l'usage de la poudre.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET RÉGIONALE

**Le scrutin de liste.**

Voici le texte définitif de la loi sur le scrutin de liste :

Article premier. — Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste.

Art. 2. — Chaque département élit le nombre des députés qui lui est attribué par la présente loi, à raison d'un député par soixante-dix mille habitants, les étrangers non compris. Néanmoins, il sera tenu compte de toute fraction inférieure à soixante-dix mille.

Chaque département élit au moins trois députés. Il est attribué deux députés au territoire de Belfort, six à l'Algérie et dix aux colonies, conformément aux indications du tableau.

Ce tableau ne pourra être modifié que par une loi.

Art. 3. — Le département forme une seule circonscription.

Art. 4. — Les membres des familles qui ont régné sur la France sont inéligibles à la Chambre des députés.

Art. 5. — Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni :

1° La majorité absolue des suffrages exprimés ;  
2° Un nombre de suffrages égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Au deuxième tour la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Art. 6. — Sauf le cas de dissolution prévu et réglé par la Constitution, les élections générales ont lieu dans les soixante jours qui précèdent l'expiration des pouvoirs de la Chambre des députés.

Art. 7. — Il n'est pas pourvu aux vacances survenues dans les six mois qui précèdent le renouvellement de la Chambre.

Voici le tableau déterminant le nombre des députés attribués à chacun des départements limitrophes :

Départements.	Nombre des habitants.	Nombre des députés.
Aveyron.....	410.075	6
Cantal.....	370.489	6
Corrèze.....	257.669	4
Dordogne.....	297.181	5
Lot.....	279.693	4
Lot-et-Garonne..	304.948	5
Tarn-et-Garonne.	216.306	4

Elle s'assit et se couvrit le visage en poussant un long et profond soupir.

Elle se sentait fatiguée, vieillie, refroidie, exténuée.

En suivant la route de la gare et pendant le trajet jusqu'à Londres, elle dut s'avouer que son cœur, ce jour-là, avait subi l'épreuve la plus rude que le ciel pouvait lui imposer.

XVII

Au commencement de l'automne, une élégante union fut consacrée à Londres.

Mlle Olga Ventnor la riche héritière, épousait le docteur Lamar.

Après avoir reçu les félicitations d'usage, le jeune couple partit pour l'Italie.

Mme Abbott et Eléonore étaient retournées à Londres et, pendant l'absence de Geoffroy et d'Olga, leur vie s'écoula paisible.

Le Grand-Château n'avait subi aucun changement : Mme Hill y régnait toujours en maîtresse absolue.

Juana ne s'était pas trempée dans sa prédiction.

La mère d'Eléonore ne devait jamais retourner habiter dans ses murs.

Quant à Livingstone, il était également à Londres ; il avait repris son cheval, rouvert son atelier et il s'était mis au travail avec une énergie qui étonnait ses amis.

Il finit par obtenir un succès relatif.

L'œuvre fut critiquée et louée : on en parla beaucoup, un amateur très riche, protecteur des talents la paya d'un prix de fantaisie.

Par arrêtés préfectoraux du 6 juin courant, ont été nommés :

*Instituteurs titulaires*

M. Rodes, Arsène, à Peyrilles ;  
M. Planche, Pierre, à Floirac ;  
M. Nouvelle, Alexandre, à St-Sauveur-la-Vallée ;  
M. Vertut, Etienne, à Maxou.

Nous lisons dans le *Mémorial*, de Figeac :

M. Vival qui avait donné sa démission de Maire de la ville de Figeac, pour des motifs que nous n'avons pas à expliquer ici a été réélu, par le Conseil municipal, dans sa séance de dimanche dernier, à l'unanimité des suffrages.

**Bretenoux.** — Des élections municipales complémentaires ont eu lieu dimanche, 31 mai, à Bretenoux, pour remplacer M. Trassy, notaire, dont l'élection avait été invalidée par le conseil d'Etat, et MM. Verdié, Durrieu et Falsimagne, démissionnaires.

La liste de la municipalité a obtenu une forte majorité contre celle de M. de Pradelle.

Voici le résultat du scrutin :

Liste du maire : Trassy, notaire, 161 voix (élu) ; Danroc, 156 ; Flamary, 155 ; Thieyre, 149.

Liste de Pradelle : Durrieu, 121 voix ; Verdié, 121 ; Falsimagne, 118 ; Berbiguié, 118.

**Acte de probité.** — Le jeune Lanteirès R., âgé de 11 ans, ayant trouvé sur la voie publique une petite somme d'argent, s'est empressé de la déposer entre les mains du commissaire de police de Cahors, qui la tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

**Procès-verbal** a été dressé contre la femme Arboys Françoise, jardinière, place Saint-Laurent, pour dégât dans les massifs du square Fénélon.

**Concert de la Lyre cadurcienne**

Nous pouvons annoncer que le Concert de la *Lyre cadurcienne*, retardé par suite d'une indisposition de M<sup>lle</sup> Cassé, aura lieu définitivement dimanche prochain. Nous ne surprendrons personne en disant que le programme de cette soirée artistique a été composé avec un soin et un goût que les auditeurs sont accoutumés à y trouver toujours, et qui explique leur empressement à assister à ces concerts.

Plusieurs artistes ont offert leur concours pour la soirée de dimanche.

M<sup>lle</sup> Cassé, la jeune et sympathique cantatrice que nous entendrons dimanche, vient d'obtenir un brillant succès au concert donné par le Cercle d'ouvriers de Saint-Cernin, à Toulouse.

« Est-il besoin de dire, lisons-nous dans le *Message de Toulouse*, que M<sup>lle</sup> Cassé a été très applaudie et qu'elle a obtenu les honneurs de la séance, en compagnie de M. Birbet, en

Franck peignit d'autres toiles qui se vendirent : il commençait à être connu, chaque nouveau succès l'encourageait.

Il ne voyait pas Eléonore ; pendant ces jours si pleins, il lui restait peu de temps pour les visites et d'ailleurs, l'avenir était long devant lui.

Le printemps arriva, mai et juin se passèrent.

A la fin de juin, les jeunes mariés revinrent de leur voyage, toujours beaux et heureux, absorbés l'un par l'autre, bien entendu.

Presque immédiatement, ils partirent pour Brighthelm.

Mme Abbott mourait de l'envie de revivre avec son fils et Mme Ventnor avec sa fille.

Ils devaient encore une fois se trouver réunis et former la plus heureuse famille du monde.

Ce fut Franck qui conduisit Olga à la gare à la rencontre des hôtes attendus.

A sa vue, le rouge monta au visage de la petite Eléonore.

Quelle surprise. Personne n'avait parlé de la présence de Franck.

— Effectivement, il n'avait aucun besoin de venir, — dit Mme Lamar d'un air grave.

C'était la plus jolie et la plus radieuse des jeunes femmes.

A. FLEMING.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(86)

**JUANA**

TROISIÈME PARTIE

Vous n'avez jamais aimée, Franck... hélas ! pas un pauvre instant. Fiez-vous-en à une femme pour deviner quand elle est aimée. L'émotion, le premier mouvement vous ont emporté... puis, quand vous avez eu le temps de réfléchir, vous vous en êtes repenti. Vous ne vouliez pas vous l'avouer à vous-même... il n'en était pas moins ainsi. Vous avez fait de votre mieux pour rester fidèle... mais il y a des choses que l'on gâche en s'efforçant de les faire à contre-cœur. L'amour est une de ces choses, et vous savez que je n'aurais jamais voulu accepter un sacrifice. Dans l'acceptation du mot, je ne suis pas fière, mais je le suis beaucoup trop fière cependant pour accepter un mari de cette façon-là. Si je ne puis être aimée, je m'en irai au tombeau sans me marier, et je suis certaine que c'est de cette façon-là que j'y descendrai. Maintenant, Franck, vous êtes libre... libre comme le vent qui souffle, et nous sommes encore de bons amis... de bons amis pour toujours.

Elle lui tendit la main, mais il ne la vit pas.

Il s'était éloigné d'elle et se promenait dans la pièce le cœur rempli d'amertume.

Par une étrange inconséquence, il éprouvait en

ce moment la plus douloureuse sensation de regret qu'il eût jamais ressentie de sa vie.

Le visage de Juana était triste aussi ; ses yeux fixes, son regard toujours arrêté sur la lumière qui allait s'éteindre au-dessus de la mer à l'horizon.

— Lorsque nous nous serons quittés, — continuait-elle après cette pause, — et que vous rencontrerez quelqu'un que vous aimerez réellement, que vous saurez qui vous aimera, souvenez-vous qu'il ne faut pas qu'aucun scrupule ridicule vous retienne ou mette obstacle au bonheur de cet autre. Et... ajouta-elle lentement, — si c'est quelqu'un que j'aime, l'obligation sera plus forte encore. Si vous vous figurez me devoir quelque chose, payez-moi de cette façon-là. Je comprendrai et je me réjouirai. Demain Eléonore doit vous dire beaucoup de choses... Pourquoi tressaillez-vous ? Eléonore n'est pas un personnage effrayant... des choses qu'il faut que vous sachiez et que je préfère que vous appreniez d'abord par elle. Allons, je suis fatiguée de parler et voilà Eléonore qui revient.

Le moment suprême était arrivé.

Eléonore l'entoura de ses bras et fondit en larmes,

Juana tendit les deux mains à Livingstone, les yeux remplis de larmes.

— Emmenez-la, — dit-elle d'une voix étouffée, — Je ne puis supporter cela davantage. Soyez bon pour elle et que le ciel vous protège tous les deux.

Un instant après elle était seule.

Ils étaient partis.

Un dernier rayon de soleil jaunâtre tomba sur eux, puis elle les perdit de vue.



CURIOSITÉS DU LOT

OU EST UXELLODUNUM?... (Suite)

II

LES LOCALITÉS RIVALES

Malheureusement pour le Puy-d'Issolud, la docte Baluze (1) a reconnu qu'elle était fautive, et les savants auteurs du *Gallia christiana* ne l'ont pas insérée dans leur ouvrage. D'ailleurs, Capdenac n'a-t-il pas aussi sa charte, citée et traduite par Champollion (2) et qui n'offre pas plus de caractères d'authenticité que celle du Puy-d'Issolud ?

On aurait tort, toutefois, de croire que l'opinion qui place Uxellodunum au Puy-d'Issolud est de date récente. Elle est émise déjà dans le *Thesaurus geographicus*, d'Ortelius (3), qui l'attribue à François Junius (4). Vigenère (5) lui-même, quoique partisan de Capdenac, rapporte que deux gentilshommes de la maison de Noailles lui ont affirmé qu'on trouvait au Puy-d'Issolud la fontaine coupée par les Romains et la tranchée construite par César; mais il s'empresse d'ajouter : « cela est un peu suspect; de quoi je ne les ai point voulu défrauder. »

Parmi les partisans du Puy-d'Issolud, il faut citer encore le jésuite Philippe Labbé (6), dans son *Pharus Gallie antiquae* (1644); M. l'abbé de Vayrac, dans une dissertation analysée dans le *Mercur de France* d'août 1725; et le célèbre géographe d'Anville (7), dans sa *Notice de l'ancienne Gaule* (1760).

Depuis que d'Anville s'était prononcé d'une façon formelle en faveur du Puy-d'Issolud, la plupart des géographes acceptèrent, pendant plus d'un demi-siècle, cette opinion, lorsque Champollion ramena l'attention sur Capdenac, après avoir fait des recherches minutieuses et dédagées de toute prévention.

A. VIDAL.

NOUVELLES DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

MOYEN ORIGINAL DE CRÉER UNE BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE.

Un instituteur du Doubs est l'inventeur du procédé suivant :

Belleherbe, 28 décembre 1881.

MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE,

En entendant, depuis longtemps, un certain nombre de mes collègues, se plaindre de ne pouvoir se procurer les ressources suffisantes pour établir des bibliothèques dans leurs écoles, j'ai cherché un moyen de remédier à cet état de choses, et je crois avoir réussi.

Les jours de congé, j'ai conduit mes élèves dans les bois, et j'ai arraché en leur présence, environ cent sauvagesons (plants de pommiers, poiriers, cerisiers, etc.)

Je leur ai montré la manière de les arracher et de les planter dans une pépinière que j'ai faite. Quelques pieds ont été plantés le long d'un mur, afin de leur montrer la manière de conduire un espalier et de placer des auvents. Au printemps, tous ces arbres seront greffés par les élèves, puis seront ensuite vendus au profit de notre bibliothèque. Tout en instruisant les enfants sur l'arboriculture, ce travail nous donnera un revenu de près de 200 francs, car beaucoup de personnes ont déjà demandé de ces arbres.

J'ai aussi ramassé les pépins et les noyaux des meilleurs fruits que j'ai pu me procurer, et j'en ai semé une surface d'environ 6 mètres carrés. Nous aurons là de magnifiques sujets à greffer, et qui auront l'avantage d'être acclimatés.

Connaissant le dévouement que vous déployez pour la création de ces bibliothèques, j'ai pensé que chacun de nous devait vous aider dans la mesure du possible, à conduire à bonne fin ce grand travail.

C'est pourquoi je prends la liberté de vous faire part des essais que j'ai faits, afin que, si vous le jugez à propos, vous puissiez les faire connaître aux instituteurs.

C'est dans l'espoir que je pourrai être ainsi utile à cette grande œuvre des bibliothèques populaires, que j'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : JEANNOT, instituteur.

**SUISSE.** — On lit dans la *Revue pédagogique* : Une commission chargée par le Gouvernement bernois d'étudier la question du travail manuel vient de conclure à la création, par les communes et les particuliers, d'ateliers dans lesquels les élèves seraient exercés, en dehors de l'école, aux travaux qui peuvent préparer à l'apprentissage des divers métiers. L'Etat prendrait à sa charge la moitié du traitement des maîtres spéciaux employés dans ces ateliers et accorderait une subvention pour les dépenses de première installation.

**ALLEMAGNE.** — Une association s'est formée à Leipzig dans le but de mettre à la disposition de la jeunesse scolaire des grandes villes l'espace nécessaire pour les jeux. Cet exemple mérite de trouver des imitateurs. On ne tardera pas à constater que les exercices corporels et les jeux exercent la plus heureuse influence non-seulement sur la santé et le développement physique des enfants, mais aussi sur leur caractère et leur développement intellectuel.

(1) Baluze (1630-1718), érudit français, bibliothécaire de Colbert, professeur de droit canon au collège royal.

(2) V. *Recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum*, par M. Champollion-Figeac (Paris 1820), p. 94, 95, 96.

(3) Ortelius (1527-1598), géographe de Philippe II, l'un des restaurateurs de la science géographique; auteur du premier atlas. Son *Thesaurus geographicus* est, à vrai dire, le premier Dictionnaire géographique.

(4) François Junius (1545-1602), savant français, fut professeur de théologie protestante à Leyde.

(5) Blaise de Vigenère (1523-1596), traducteur français très médiocre. Dans sa traduction des Commentaires de César, il rend *Uxellodunum* par *Cadenac*.

(6) Le père Labbé (1607-1667) érudit français, n'a pas publié moins de soixante-quinze ouvrages.

(7) D'Anville (1697-1782), fut nommé, à vingt-deux ans, géographe du roi. Il avait, suivant M. Alfred Maury, « un instinct merveilleux de la géographie. » Sa *Notice de l'ancienne Gaule tirée des monuments* parut en 1760.

Extrait du *Bulletin pédagogique du Lot*, mai 1885.

**Pièces roumaines.** — Le ministre des finances vient d'adresser à ses agents la circulaire suivante :

On se plaint, depuis quelque temps, de la circulation à Paris, de nombreuses pièces de la Roumanie, ressemblant à des pièces de cinq francs, mais perdant un franc au change.

L'administration a été informée que certains individus, dans le but de trafiquer sur cette monnaie, en avaient introduit de grandes quantités.

Il est bon que le public soit avisé que, le cas échéant, il vérifie les pièces dont s'agit, et qu'il les refuse comme n'ayant pas cours en France.

**Un audacieux escroc.** — Depuis quelque temps, on nommé Pierre M..., âgé de vingt-six ans, avait imaginé le moyen de se procurer de l'argent en s'adressant sous des noms supposés à certains députés, et en se recommandant de personnalités influentes des arrondissements qui les ont élus.

Muni d'une lettre écrite par lui et toujours signée par un prétendu commis principal des postes, notre ingénieux compère, après avoir appris par cœur, dans le *Botin*, les noms de certaines personnes, se présentait au domicile de tel ou tel député pour se faire rapatrier. Croyant qu'il était, comme il le disait, parent ou allié d'électeurs influents, nos honorables délégués es cordon de leur bourse.

Il y a quelques jours, M... se présenta boulevard Malesherbes, 96, au domicile de M. Loustalot, représentant des Landes.

Celui-ci le reçut dès l'exhibition de la lettre, et notre homme commença à débiter son boniment. Au milieu de la conversation, M. Loustalot, soupçonnant une supercherie, dit à son interlocuteur : « Parlons quelques instants en patois du pays, cela fait toujours plaisir. »

M..., qui n'en savait pas un mot, se troubla et avoua qu'il ne connaissait personne dans le département. Le député fit aussitôt prévenir un agent qui emmena notre escroc au commissariat de la plaine de Monceau.

On a trouvé sur lui un récépissé de déclaration en son nom, comme gérant d'un journal anarchiste, l'*Audace*, des listes de souscription pour la publication dudit journal, enfin une liste de députés qu'il n'avait pas encore eu le temps d'exploiter. A côté de chaque nom de député se trouvaient plusieurs noms destinés à intéresser le sollicite.

M... a été envoyé au Dépôt; son dossier a été confié au juge d'instruction. Il sera poursuivi pour escroquerie à l'aide de faux.

Bibliographie

**Victor Hugo.** — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin ne varietur, comprenant 46 volumes in-8°. Prix : 345 fr., payables 15 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**LE BON JOURNAL.** Sommaire du numéro du 7 juin 1885. — Alphonse Daudet : L'Arlésienne. — H. Escoffier : Naufragés et Sauveteurs. — Hector Mallot : Micheline (suite). — Carolus Brio : Aux Champs. — Havier de Montépin : Jean Voubaron. — H. Sérignan : Troppmann (suite). — Bureaux rue Racine, 26, Paris.

**LA SCIENCE PRATIQUE.** Journal de procédés et recettes modernes, se rattachant aux Arts, à l'Industrie, à la vie pratique à la ville et à la campagne, publié par un Comité de techniciens. — Un an : 6 fr.; Six mois : 3 fr. 20.

**St-NICOLAS.** 6<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 27. (4 juin 1885). — La Sosie. J. Protche de Ville. — Histoire de deux jeunes filles et de trois moutons. Henriette Pravaz. — Black, instituteur. Tante Nicole. — Le camp du drap d'Or. Victorien Aury. — Jules le présomptueux. (\*\*\*) — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par V.-A. Poirson, R. Frédérick, Wilson, Birch, Léonce Petit, Gaillard, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

**JOURNAL DE L'AGRICULTURE**, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef : Henry Sagnier. — (G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 843, du 6 juin 1885 : H. Sagnier. Chronique agricole. — Paul Marès. la vigne Plantation de en Algérie. — F. Gos. Concours régional de Valence. — Sagnier. La marche du phylloxera en France. — Vacher. Concours régional de Moulins. — Sarrien. Discours prononcé au concours régional de Moulins. — Marsais. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix-courant des denrées agricoles. — Gravures noires : La marche du phylloxera en France (2 fig.).

GRAND CAFÉ TIVOLI

Le Propriétaire du *CAFÉ TIVOLI* prévient le public que tous les soirs il sera servi, dans le magnifique jardin de l'établissement, des *Glaces* et *Sorbets*. Des *Bombes*, *Fromages glacés* et *Napolitaines* seront portés à domicile sur commande.

NOTA. — L'entrée du jardin, rue Jean-Caviole, sera éclairée et restera ouverte tous les soirs.

SCIENCE ET NATURE

Revue Internationale Illustrée

DES

PROGRÈS DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

Paraissant tous les Samedis

Par numéro de 16 pages à 2 colonnes avec de nombreuses illustrations.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Tout le monde a le besoin ou le désir de connaître les conquêtes, les progrès et les applications des découvertes modernes en France et à l'Étranger; tout le monde s'intéresse aux actualités scientifiques.

Aussi la science n'habite-t-elle plus maintenant sur des hauteurs inaccessibles, « espouvantant à effrayer les gens, » comme disait Montaigne. Elle se fait familière, courante, de compagnie légère et facile; elle prend la forme d'une Revue qui toutes les semaines, sans relâche, apporte à notre foyer un large courant d'idées et de connaissances nouvelles.

Le texte est rédigé par un groupe de savants et de vulgarisateurs qui occupent un rang distingué dans la science et dans l'industrie, et dont les noms sont bien connus de tous ceux qui suivent le mouvement contemporain dans ses directions diverses : nous citerons MM. Hamy, Henninger, Künckel d'Hercule, Napoli, Chesnel, etc.; les illustrations sont confiées aux meilleurs artistes. Grâce à cette collaboration multiple, chacun ne parle que de ce qu'il sait ou de ce qu'il a vu; et c'est aidés de documents originaux ou de photographies, que les dessinateurs reproduisent les machines employées dans nos manufactures, les types des races sauvages ou des espèces d'animaux domestiques, les scènes de la nature, etc.

Un numéro est adressé à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie et qui enverra 15 centimes pour l'affranchissement du numéro.

Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, rue Hautefeuille, près du boulevard Saint-Germain, Paris.

BOURSE. — Cours du 11 juin.

3 0/0.....	82 05
3 0/0 amortissable (ancien).....	83 40
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	105 95
4 1/2 0/0 1883.....	110 10

Dernier cours du 10 juin.

Actions Orléans.....	1,330 50
Actions Lyon.....	1,247 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	388 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	343 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	308 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	335 50

La Tour de Scay, par Cendrez (Doubs). En 1881, mon fils, soldat au 4<sup>e</sup> régiment de dragons fut renvoyé en convalescence atteint fortement d'anémie. Un célèbre médecin du pays le condamna; au même moment, je lus sur le *Petit Journal* un article sur le *Fer Bravais*; confiant en ce remède, j'en fis prendre à mon fils et au bout de huit jours seulement, il sentit un mieux sensible. Il en prit quatre flacons et fut parfaitement guéri. Son congé fini, il est entré dans la police de Paris et jouit depuis, d'une parfaite santé. Je vous autorise à publier cette lettre. Mairot.

Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature R. Bravais, imprimée en rouge.

GRANDE CHARTREUSE

Une bouteille *Véritable Liqueur Grande-Chartreuse*, garantie du couvent, L. GARNIER, est offerte en cadeau à tous les consommateurs du *CHOCOLAT DU PRINTEMPS* (2 fr. et 2 fr. 25) et du *CHOCOLAT BIJOU* (2 fr. 50) de la maison DALBANNE, de Lyon, sans rivale pour la finesse exquise de ses chocolats. VENTE EN GROS : Chez MM. L. ROUTEIX et MAZEAU, denrées coloniales, droguerie et confiserie à Périgueux. — En détail chez tous les bons Epiciers et Confiseurs.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les vieillies, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>en</sup>, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>en</sup>.

**400 Fr. avec 150 Fr.** dans trois mois par des achats de rentes françaises. — Demander la circulaire au Journal *L'INFORMATION*, 14, RUE DU HELDER, PARIS

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

interprétant d'une manière supérieure le grand air du *Pré-aux-Clercs*? Dans le duo de la *Fille du Régiment* et dans la scène de la folie de *Lucie*, M<sup>lle</sup> Cassé a été également très applaudie, et une couronne au feuillage d'or lui a été offerte par les membres du Cercle catholique de Saint-Sernin. »

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. P. de Fontenilles, président. Séance du 20 avril 1885.

Présents à la séance :

- MM. Paul de Fontenilles, président;
- L'abbé Gary, secrétaire général intérimaire;
- Rougier, secrétaire des séances;
- Calvet, trésorier;
- Baudel, d'Orsay, Malinowski, Lebœuf, l'abbé Boulade, Soulié, Gros.

M. le secrétaire général dépose les publications suivantes : le Martyrium de Poitiers, compte rendu des fouilles et de l'ouvrage du révérend père de la Croix, par Monseigneur X. Barbier de Montault.

Journal des bibliothèques populaires, numéro 225. Bulletins de la Société de Géographie, numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône. Journal d'Histoire naturelle, numéro 3. *Feu Follet*, numéro 81. Revue africaine. Journal d'hygiène, numéros 446 et 447. Revue des langues Romanes.

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques.

M. l'abbé Boulade continue la lecture de sa monographie sur la cathédrale de Cahors.

Il cite différents auteurs qui assignent des époques très diverses à son origine. Les uns la rapportent au VI<sup>e</sup> ou au VII<sup>e</sup> siècle, les autres au XII<sup>e</sup> siècle. M. l'abbé Boulade est favorable à la dernière assertion.

Avec la description de l'édifice et de son ornementation, la monographie contient la partie morale et historique, donne une idée exacte de l'organisation du chapitre et fait connaître les évènements qui se sont le plus occupés de la conservation et de l'embellissement de notre basilique.

La lecture de M. Boulade a été terminée par une biographie de Jean XXII.

M. le Président a fait, dans le courant de cette lecture, quelques observations sur l'authenticité des documents publiés sur Jean XXII. Ce pape ne sera vraiment connu, a-t-il dit, qu'au moment où auront pu être dépouillés les documents concernant Jean XXII, qui se trouvent à la bibliothèque vaticane. Ces documents sont en si grande quantité, qu'il faudrait de longues années d'un travail assidu pour en faire le dépouillement.

Le secrétaire, ROUGIER. Le président, DE FONTENILLES.

**Curieuse découverte.** — L'*Echo de la Dordogne* annonce qu'en pratiquant des fouilles à Périgueux, place du Coderc, on a découvert quatre-vingt-neuf boulets de canon en fer, de différents calibres.

Les plus volumineux, au nombre de cinq ou six, pèsent trente-quatre livres. Ceux de seconde grosseur, assez nombreux, et parmi lesquels on en remarque trois dont l'enveloppe est en bronze et l'intérieur garni de plomb, pèsent vingt-quatre livres : ceux qui viennent ensuite sont de poids de huit livres, puis d'autres de quatre et deux livres.

On remarque également quelques petits projectiles pesant une demi-livre, la pièce de fonte dans laquelle est encastré le boulet qui paraît être de seize livres, est, au dire de certaines personnes, une moitié du moule dans lequel on coulait ces projectiles.

L'*Avenir* donne cette explication de l'agglomération d'une aussi grande quantité de boulets dans cet endroit :

Il nous suffira de rappeler que sur l'emplacement actuel de la halle de Coderc, se dressait autrefois l'hôtel du Consulat, ce vieux monument aux lignes sévères, aux murailles noircies par la poussière des siècles, mais si riche de souvenirs et dont les cœurs vraiment périgourdins ne se lasseront jamais de déplorer la disparition.

L'hôtel du Consulat avait son arsenal, sa salle d'armes, une artillerie peu nombreuse mais soigneusement entretenue, enfin dans ses caves des approvisionnements de boulets. C'est l'un de ces approvisionnements oublié là depuis trois siècles, que l'on vient de retrouver.

Malgré leur oxydation, ces boulets et ce moule ont bien leur place au musée où ils vont rejoindre la magnifique coulèvrine de bronze de 1588, sortie, elle aussi, de notre vieil Hôtel-de-Ville.



# MAISON DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, ayant fait des achats très importants de Raisins secs, tels que : Samos, Chesmès et Corinthe, sera à même de livrer ses sortes à sa nombreuse clientèle, à des prix défiant toute concurrence.

Alcool, Colorant liquide, Essence de Vinaigre.

Chocolats Michaud-Larivière, depuis..... 1 fr. 40 le 1/2 kilog.  
Id. Qualité recommandée..... 1 fr. 70 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 5 kilos.

Tous nos Chocolats sont garantis pur Cacao et Sucre.

Café grillé, bon mélange..... 2 fr. 00 le 1/2 kilog.  
Id. Supérieur à celui vendu partout ailleurs. 2 fr. 40 et 2 fr. 50 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 2 kilos 1/2.

Qualité recommandée par la vente toujours croissante de ce produit.

Rayon spécial de Parfumerie et Savonnerie des premières Marques  
Qui sont cotés à des prix exceptionnels.

Nota. — Afin d'éviter toute confusion, exiger les sacs et papiers portant le timbre de la Maison.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE NI DE REPRÉSENTANT

## MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

Des Vestons pour hommes, depuis.....	3 fr. 50
Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis.....	8 fr.
Des Pardessus mode, en bonne étoffe, façon des grands tailleurs, depuis.....	15 fr.
Des complets en tous genres pour enfants, depuis.....	4 fr.
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis.....	45 fr.
Des Douillettes en alpaga, depuis.....	23 fr.
Des Pantalons de différents genres, depuis.....	2 fr. 50

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour essayer avant de les terminer : néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix  
BON MARCHÉ SURPRENANT

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

Rue de la Liberté, N° 41, CAHORS

## ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

NOTA. — Cette Maison, quoique faisant le même genre d'affaires, n'a rien de commun avec la Maison portant le même nom et précédemment établie sur le boulevard Gambetta.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

## BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epreuves, Pèse liqueurs.

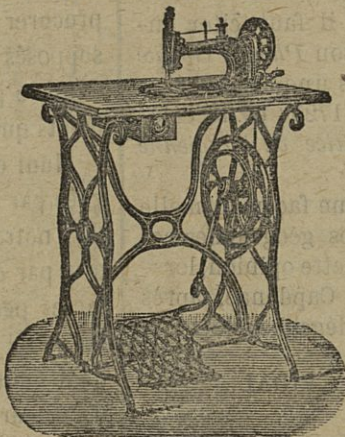
Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets sees et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

## MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS  
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>

G. DESPRATS, Successeur  
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

## LES RAMOS

Marchand tailleur

rue Fénélon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

## A VENDRE

UNE ÉTUDE D'HUISSIER

A la résidence de Salviac.

S'adresser à Madame veuve COMBROUSE, à Salviac (Lot).

FONDS DISPONIBLES. — Escompte aux commerçants. Argent sur billets de propriétaires et de négociants. Ecrire franco à M. HERVET, 10, rue Visconti, à Paris.

## GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

(4, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.))

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

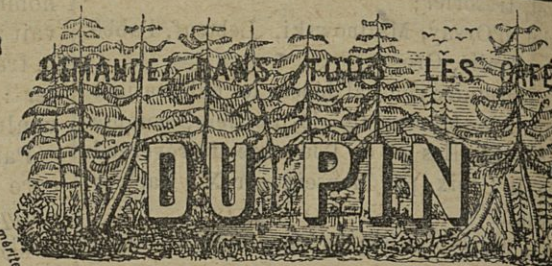
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom.

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

**LE CAFÉ DES GOURMETS**  
est composé des meilleures sortes  
Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.  
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom.  
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

Le propriétaire-gérant, A. Layou.

21 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOÏTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

## LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle un teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, inventeur — 9, rue de la Paix

## DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

## CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

## NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 4 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

## TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1844. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 L. 10 par la poste.